



ACCÈS DU PUBLIC AUX ESPÈCES
ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX À FIN 2021

Juillet 2022

Vue d'ensemble

Sous l'égide du Comité de pilotage de la filière fiduciaire (CP2F) présidé par la Banque de France, le groupe de travail sur l'accessibilité aux espèces a procédé à une mise à jour, pour 2021, du recensement annuel des points d'accès aux espèces en métropole.

Cette actualisation confirme le maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces sur l'ensemble du territoire en 2021 : la part de la population située à moins de cinq minutes en voiture d'un distributeur automatique de billets (DAB) est de 82,9% fin 2021, comme fin 2020, et elle est même de 94,5% si on prend compte les DAB et également les points d'accès privés chez les commerçants¹.

Au total, 73 802 points d'accès aux espèces (DAB et points privés) sont dénombrés en France métropolitaine fin 2021, soit une quasi-stabilité par rapport à fin 2020.

Ce résultat est permis par une hausse du nombre de points privés qui compense quasiment le repli du nombre de DAB.

En effet, les services complémentaires de distribution d'espèces chez les commerçants continuent de se développer et contribuent aussi à l'accessibilité aux espèces, notamment, en milieu rural. Avec 25 949 emplacements à fin 2021 pour les quatre réseaux concernés, les points d'accès privés sont en progression de 3,2% sur l'année.

En parallèle, on observe une légère baisse (-2%) du nombre d'automates en 2021 (47 853 DAB en activité en fin d'année, contre 48 831 un an auparavant)². Le maintien de l'indicateur d'accessibilité concernant les DAB (à 82,9% pour l'indicateur à 5 minutes) est permis par une répartition des DAB qui est globalement plus équilibrée au niveau du territoire. Plus généralement, sur les dernières années, la rationalisation du parc de DAB opérée par la place bancaire – dans un contexte de déclin de l'usage transactionnel des espèces – se concentre sur les zones urbaines les plus densément peuplées et les mieux équipées. Elle s'opère donc sans dégradation de l'accès aux espèces pour la population. Aussi les indicateurs mesurant l'accessibilité aux espèces sont-ils, à ce stade, particulièrement stables.

¹ Les points d'accès privés sont des services privés de distribution d'espèces accessibles uniquement aux clients de leur réseau d'appartenance. Le groupe de travail a recensé à ce titre les points Nickel de BNP Paribas, les relais CA du Crédit Agricole, les points relais du Crédit Mutuel, ainsi que les différents points de contact de La Banque Postale (bureaux de poste sans distributeur de billets, agences postales communales et intercommunales, relais poste commerçants).

² L'analyse prend en compte, pour la première fois, les DAB indépendants (cf. *infra*). Les chiffres précédemment publiés pour 2020 ont aussi été corrigés, à des fins de comparaison.

1. Évolution du nombre de points d'accès (DAB et points privés)

À fin 2021, le nombre de DAB actifs en France métropolitaine s'établit à 47 853 automates (cf. tableau 1), soit une diminution, limitée, de 2,0% par rapport à fin 2020 (-978 automates), après un recul de 3,2% en 2020 et 4,1% en 2019.

Tableau 1 : nombre de DAB en métropole selon la taille de la commune d'implantation

Population	Décembre 2020	Décembre 2021	Taux d'évolution 2020-2021
0 - 499 habitants	190	199	4,7%
500 - 999 habitants	720	704	-2,2%
1000 - 1999 habitants	2 410	2 389	-0,9%
2000 - 4999 habitants	7 647	7 522	-1,6%
5000 - 9999 habitants	8 164	8 031	-1,6%
10000 habitants et plus	29 700	29 008	-2,3%
Total	48 831	47 853	-2,0%

N.B. 1 : de même que dans les rapports précédents sur l'état des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine publiés depuis 2019, seule la population de plus de 15 ans est retenue dans ces analyses de l'accès aux espèces.

Pour la première fois dans ces analyses d'accessibilité, nous prenons en compte les DAB dits « indépendants » (voir Encadré ci-dessous) dans le dénombrement du parc d'automates et donc dans le calcul des indicateurs de 2021. Les chiffres de 2020 précédemment publiés, ont également été corrigés en conséquence, à la marge, pour pouvoir raisonner à périmètre inchangé.

Les DAB indépendants

Les DAB indépendants font référence aux automates qui ne sont pas la propriété des grands groupes bancaires mais d'opérateurs externes. En France, trois opérateurs se répartissent le marché : Euronet, fintech américaine, et les transporteurs de fonds Loomis et Brink's.

Ces DAB sont principalement localisés, d'une part, dans les lieux à forte fréquentation – notamment étrangère (aéroports, lieux touristiques ou près des frontières, etc.) et, d'autre part, dans les communes rurales dépourvues d'infrastructures, souvent en partenariat avec les collectivités locales (communes).

Nombre de DAB indépendants en France métropolitaine	2018	2019	2020	2021
	68	117	121	352

Ces DAB sont présents depuis quelques années, mais de manière très marginale et sans évolution notable jusqu'en 2020. En revanche, ils ont affiché une forte dynamique de croissance en 2021 (le parc a presque triplé entre 2020 et 2021, atteignant plus de 300 automates).

Compte tenu de leur développement important en 2021, il a été décidé de les prendre dorénavant en compte dans nos analyses.

Après un léger recul pendant la crise sanitaire, le nombre de points d'accès privés est de nouveau en progression (+3,2% en 2021, contre -1,5% en 2020), atteignant 25 949 points d'accès à fin 2021 (cf. tableau 2).

Tableau 2 : nombre de points d'accès privés selon la taille de la commune d'implantation

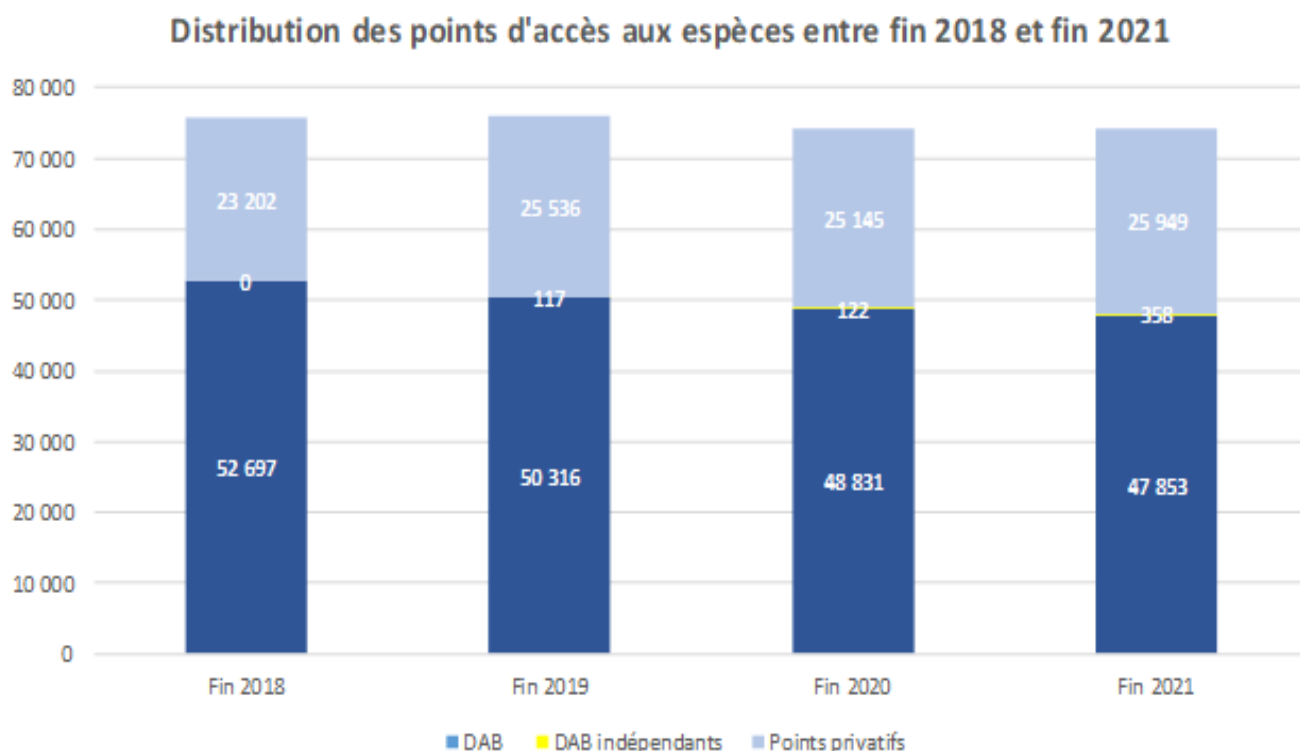
Population	Décembre 2020	Décembre 2021	Taux d'évolution 2020-2021
0 - 499 habitants	3 290	3 332	1,3%
500 - 999 habitants	4 984	5 086	2,0%
1000 - 1999 habitants	5 859	5 954	1,6%
2000 - 4999 habitants	4 866	5 056	3,9%
5000 - 9999 habitants	1 744	1 852	6,2%
10000 habitants et plus	4 402	4 669	6,1%
Total	25 145	25 949	3,2%

N.B. 2 : de même que dans les rapports précédents sur l'état des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine publiés depuis 2019, les commerçants pratiquant le cash-back (retraits d'espèces dans un commerce avec un achat associé à l'opération) ne sont pas inclus, en raison de l'impossibilité d'identifier les commerçants offrant ce service, qui demeure, globalement, très peu utilisé en France.

Au total, le nombre de points d'accès aux espèces en métropole, toutes natures confondues, se maintient à un peu moins de 74 000 (73 802 points d'accès à fin 2021, contre 73 976 points d'accès à fin 2020, soit -0,2%).

Si on s'intéresse à l'évolution de la situation depuis 2018, on observe une très légère modification dans la structure de l'offre de distribution des espèces. Entre fin 2018 et fin 2021, la proportion des relais privés augmente dans l'offre de distribution des espèces par rapport aux DAB et on observe l'apparition des DAB indépendants, en particulier, en 2021, même si le volume de ce parc reste assez marginal, pesant seulement moins d'un point de pourcentage de l'offre totale de points d'accès aux espèces (voir Figure 1).

Figure 1: évolution de la distribution des points d'accès aux espèces entre fin 2018 et fin 2021



2. Équipement des communes et des populations en points d'accès

Le nombre total de communes équipées d'au moins un DAB passe de 6 564 à fin 2020 à 6 548 à fin 2021, soit une très légère diminution, de 16 communes (-0,2%).

Comme constaté les années précédentes, cette évolution résulte d'un double mouvement d'équipement/déséquipement, reflétant l'adaptation des réseaux existants aux besoins des populations :

- 71 communes sans DAB à fin 2020 sont désormais équipées d'au moins un DAB à fin 2021. Ces communes sont peuplées, en moyenne, de 1 686 habitants et sont désormais équipées d'un à trois DAB.
- 87 communes disposant d'au moins un DAB actif à fin 2020 ne sont plus équipées à fin 2021. Ces communes comptent en moyenne 1 519 habitants et 58 d'entre elles sont, par ailleurs, dotées d'au moins un point d'accès privé sur leur territoire ;

Tableau 3 : nombre de communes équipées d'au moins un DAB selon leur population

Population	Décembre 2020	Décembre 2021	Taux d'évolution 2020-2021
0 - 499 habitants	177	182	2,8%
500 - 999 habitants	564	551	-2,3%
1000 - 1999 habitants	1 390	1 387	-0,2%
2000 - 4999 habitants	2 359	2 352	-0,3%
5000 - 9999 habitants	1 138	1 139	0,1%
10000 habitants et plus	936	937	0,1%
Total	6 564	6 548	-0,2%

Compte tenu de cette évolution marginale, le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans une commune bénéficiant d'au moins un DAB sur son territoire est stable à 77,3% (cf. tableau 4).

Tableau 4 : nombre et part des 15 ans et plus résidant dans une commune équipée d'un DAB

Population	Décembre 2020	Part en décembre 2020	Décembre 2021	Part en décembre 2021
0 - 499 habitants	51 735	1,5%	52 917	1,6%
500 - 999 habitants	364 065	9,5%	356 458	9,3%
1000 - 1999 habitants	1 726 014	33,4%	1 723 196	33,4%
2000 - 4999 habitants	6 292 144	79,2%	6 276 349	79,0%
5000 - 9999 habitants	6 450 189	99,1%	6 453 597	99,1%
10000 habitants et plus	25 920 706	100,0%	25 933 617	100,0%
Total	40 804 852	77,3%	40 796 134	77,3%

Lecture : en décembre 2021, 9,3% des habitants de 15 ans et plus des communes de 500 à 999 habitants disposaient d'au moins un DAB dans leur commune (soit une population représentant 356 458 habitants).

En intégrant les points d'accès privés à l'analyse, la répartition communale des équipements d'accès aux espèces est stable dans le temps :

- 18,8% des communes bénéficient d'au moins un DAB sur leur territoire à fin 2021 (comme à fin 2020) ;
- 24,8% d'entre elles ne comptent aucun DAB mais disposent d'au moins un point d'accès privé (contre 24,6% à fin 2020) ;
- et 56,4% ne disposent d'aucun point d'accès aux espèces (contre 56,5% à fin 2020).

Tableau 5 : évolution du nombre de communes selon le type de point d'accès présent

Type de point d'accès	Décembre 2020	Part en décembre 2020	Décembre 2021	Part en décembre 2021
Communes équipées d'au moins un DAB	6 545	18,8%	6 548	18,8%
Communes sans DAB équipées d'au moins un point d'accès privé	8 579	24,6%	8 636	24,8%
Communes sans DAB ni point d'accès privé	19 698	56,5%	19 657	56,4%

Au global, la place des points d'accès privés dans l'accessibilité aux espèces continue sa progression alors que celle des distributeurs de billets, points d'accès à caractère universel, est stable.

Tableau 6 : nombre et part des 15 ans et plus selon le type d'équipement de leur commune

Type de point d'accès	Décembre 2020	Part en décembre 2020	Décembre 2021	Part en décembre 2021
Communes équipées d'au moins un DAB	40 804 852	77,3%	40 796 134	77,3%
Communes sans DAB équipées d'au moins un point d'accès privatif	6 454 661	12,2%	6 511 263	12,3%
Communes sans DAB ni point d'accès privatif	5 521 647	10,5%	5 473 763	10,4%

3. Indicateurs de mesure de l'accessibilité consolidés à fin 2021

La baisse du nombre de points d'accès observée depuis 2018 tend à se modérer. Cela se traduit par une très légère diminution du **nombre de DAB pour 10 000 habitants**, qui s'élève désormais à 9,1 DAB (contre 9,2 fin 2020). En intégrant les points privés, la France métropolitaine compte, comme en 2020, 14,0 points d'accès pour 10 000 habitants à fin 2021.

L'**indicateur relatif à la distance aux points d'accès** indique que 82,9% de la population est située à moins de 5 minutes du DAB le plus proche. Cette part monte à 94,9% et 99,2% lorsque l'on considère la population située respectivement à moins de 10 minutes et à moins de 15 minutes d'un DAB. Les mêmes taux étaient observés les trois années précédentes. Pour cette statistique, la prise en compte des DAB indépendants permet de stabiliser l'indicateur (hors DAB indépendants, l'indicateur s'établirait à 82,8% à fin 2020 et 82,7% à fin 2021).

En intégrant les points d'accès privés, les indicateurs sont également inchangés entre fin 2020 et fin 2021. La part de la population située à moins de 5 minutes d'un point d'accès s'élève à 94,5%. En considérant l'accès à moins de 15 minutes, la quasi-totalité de la population (99,9%) est située à proximité d'un point d'accès à fin 2021. Ces chiffres sont également quasiment stables depuis 2018.

Tableau 7 : part de la population à moins de « x » minutes du point d'accès le plus proche

Temps de trajet	2020		2021	
	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche
5 minutes	82,9%	94,5%	82,9%	94,5%
10 minutes	94,9%	99,4%	94,9%	99,4%
15 minutes	99,2%	99,9%	99,2%	99,9%

En moyenne, le **temps de trajet jusqu'au DAB le plus proche pour un habitant d'une commune non équipée** est quasi-stable en 2021, à 8,1 minutes (contre 8,2 minutes en 2019 et 2020).